



Ouvriers en esat : des représentations professionnelles de métier hétérogènes

Anne Ducret-Garcia

DANS **EMPAN** 2011/3 n° 83 , PAGES 130 À 138

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1152-3336

ISBN 9782749214528

DOI 10.3917/empa.o83.o130

Date de mise en ligne : 13/10/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-empan-2011-3-page-130?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Ouvriers en ESAT : des représentations professionnelles de métier hétérogènes

Anne Ducret-Garcia

Les Établissements de service et d'aide par le travail (ESAT ex-CAT) emploient 110 000 personnes atteintes de déficiences intellectuelles et/ou psychiques, majoritairement. Ce sont des établissements médico-sociaux fournissant une activité professionnelle et des soutiens. Ils ont une double mission : offrir une insertion professionnelle et sociale. Les usagers sont orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) quand ils présentent une capacité de travail inférieure au tiers de celle d'une personne valide ou avec une capacité supérieure mais ayant besoin de soutiens spécifiques, compte tenu de difficultés particulières.

Ils ne relèvent pas du Code du travail (toutefois, certaines règles du droit du travail concernant la santé, l'hygiène et la sécurité s'appliquent aux ESAT) mais des dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles.

BREF HISTORIQUE DU TRAVAIL PROTÉGÉ

Jusqu'en 1898, « les infirmes avec d'autres catégories telles que les femmes, les enfants, les vieillards étaient de droit dispensés du travail et donc de droit assistés¹ ». Cependant, c'est au XIX^e siècle que le « travail protégé » a été amorcé, après l'industrialisation et les nombreux accidents du travail qu'elle générait. Selon Zribi (2003), on parle pour la première fois de discrimination positive dans l'emploi à l'égard des handicapés après la Première Guerre mondiale, à l'origine de nombreuses blessures et mutilations. Dans les deux cas, accidents du travail et mutilés de guerre, la responsabilité collective est reconnue et de ce fait, ouvre des droits à réparation.

Après la Seconde Guerre mondiale, les parents d'enfants porteurs de handicap vont s'organiser en réseau pour réclamer auprès des décideurs publics la création d'établissements d'éducation spéciale. L'apparition des CAT est alors la suite logique de la naissance des établisse-

Anne Ducret-Garcia, éducatrice spécialisée en hébergement d'ESAT, Sembelat, 46260 Concots.
ducretgarcia.anne@yahoo.fr

1. Stiker, 1996, p. 158.

ments pour mineurs, ces enfants devenus adultes auront une chance de s'y intégrer. La définition administrative des CAT est donnée en 1954. Tout au long des années qui suivent, la notion d'aide par le travail s'est modifiée, passant du versant thérapeutique à l'idée d'intégration avec la « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées » en 1975 et, plus récemment, en 2005, comme accès à la citoyenneté avec la « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'existence même des ESAT pose la question du travail comme élément de statut social et construction identitaire. Sainsaulieu (1977) et Dubar (1991) ont montré comment le travail apparaît comme un lieu de socialisation majeur et procède ainsi à la formation de l'identité individuelle et collective. Si le travail est un lieu de socialisation, il paraît évident qu'il soit proposé aux personnes atteintes d'un handicap mental ou psychique.

La construction de l'identité chez les personnes handicapées est souvent complexe car, d'une part, leur handicap fait écran à cette construction et, d'autre part, toujours à cause de ce handicap, beaucoup d'entre eux n'ont pas été au contact de structures sociales ou d'expériences pourvoyeuses d'identité (école, vie de famille, participation à une vie associative et citoyenne...). De ce fait, le travail pour les ouvriers en ESAT et leurs parents est surinvesti.

Dans ce contexte spécifique et en tant qu'éducatrice spécialisée en contact en hébergement d'ESAT, nous nous sommes posé la question : les personnes qui y travaillent se perçoivent-elles comme des professionnels à part entière ou la représentation de leur travail se fait-elle à travers

leur statut de travailleur handicapé en structure médico-sociale ? Plus précisément, notre positionnement est le suivant : dans les ESAT, le contexte empreint de paradoxes, l'origine professionnelle des moniteurs d'atelier, les différents projets des travailleurs handicapés conduisent à la construction de représentations professionnelles hétérogènes. Les ESAT sont des lieux où l'on trouve des paradoxes. En voici quelques-uns :

- la singularité même de leur mission, c'est-à-dire à la fois lieu de soutien à la personne et lieu de production ;
- une entité commerciale qui ne peut pas s'agrandir sans l'autorisation de la DDASS et où il faut donc veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de travail ;
- le choix à faire entre un ouvrier « rentable » ou celui qui profitera au mieux de la structure médico-sociale.

Les moniteurs d'atelier encadrent les travailleurs handicapés dans leur activité à caractère professionnel au sein des ESAT. La formation qui leur permet d'accéder au Certificat de qualification à la fonction de moniteur d'atelier (CQMA) se fait en cours d'emploi. Il faut donc déjà exercer dans cette fonction de moniteur pour être formé et il faut aussi avoir eu une activité professionnelle dans sa spécialité. Selon les établissements, l'envoi des professionnels en formation peut prendre des mois, pourtant ce temps de formation est souvent vivement souhaité par ces derniers, pour mieux comprendre les personnes qu'ils encadrent ainsi que leurs propres réactions à leur égard. Cette formation les fait passer d'une proximité à une conception plus réfléchie sur leur travail et leur fonction.

Alain Blanc (1996) nous explique comment les moniteurs d'atelier essaient d'adopter une nouvelle identification professionnelle auprès de leurs collègues travailleurs sociaux. Cette réorientation de

leur identité professionnelle va les placer dans une situation complexe : il leur est difficile de trouver le juste milieu entre ce qui leur a été transmis dans la pratique de leur premier métier, la solidarité dans une équipe de travail, et ce qu'attendent d'eux les professionnels de l'éducatif : la distance avec les travailleurs handicapés.

Les contraintes de travail des moniteurs d'atelier sont réelles : le transfert des connaissances et les difficultés d'apprentissage d'un public présentant des troubles cognitifs, la gestion des temps d'inactivité souvent porteurs d'angoisses pour les ouvriers de l'ESAT, les spécificités de beaucoup de ces travailleurs en situation de handicap qui ne respectent pas les codes sociaux d'usage. Ce sont des situations auxquelles les moniteurs doivent faire face alors qu'ils y ont été peu formés. Leur place entre action sociale et activité productrice est difficile à trouver et l'absence de culture professionnelle commune due à la grande diversité de leurs métiers d'origine ne va pas leur faciliter la tâche.

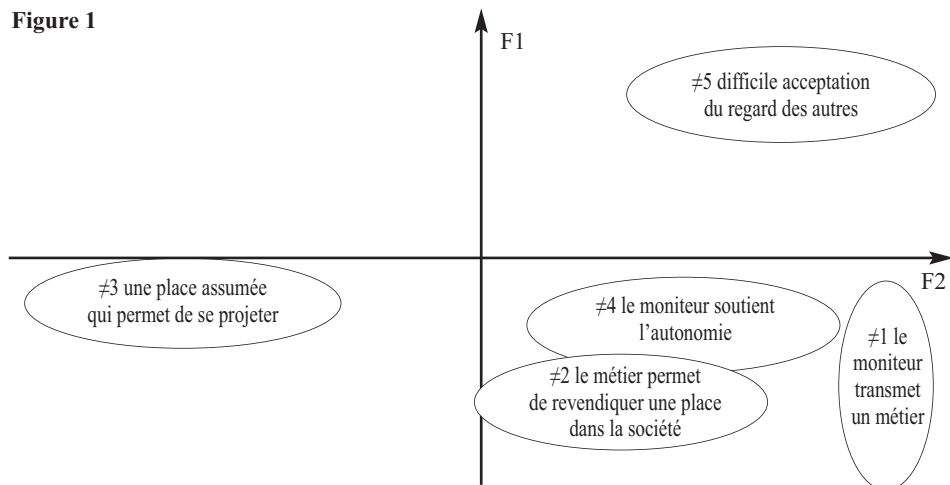
Nous avons mené des entretiens directifs auprès de vingt-cinq ouvriers de l'ESAT et nous avons ensuite analysé ce corpus avec le logiciel ALCESTE. Nous nous appuyons sur le concept de représentations sociales, développé en psychologie sociale par Moscovici. Et plus précisément, nous utiliserons le concept de représentations professionnelles, théorisé par l'équipe Repère du CREFI-T : « Les représentations professionnelles, toujours spécifiques à un contexte professionnel, sont des ensembles de cognitions descriptives, prescriptives, évaluatives, portant sur des objets significatifs et utiles à l'activité professionnelle et organisées en un champ structuré présentant une signification globale². »

RÉSULTATS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nous obtenons cinq classes de discours (fig. 1).

La classe 3 est opposée à toutes les autres sur le facteur 1. C'est la classe qui a le discours le plus homogène, que l'on pour-

Figure 1



2. Bataille et coll., 1997, p. 75.

rait nommer « **Un travail en ESAT qui permet de se projeter dans le futur** »

Ce discours, tenu de manière significative par des femmes, montre que le travail à l'ESAT est bien repéré et assumé. On remarque un questionnement sur sa place en ESAT. L'avenir y est très investi :

« [...] J'aimerais aussi aller livrer les repas [...] »

« [...] J'aimerais plus souvent faire de la pâtisserie [...] »

« [...] J'aimerais faire un stage dans une ferme [...] »

Cet avenir peut s'envisager dans un autre ESAT, en milieu ordinaire, mais aussi au sein de la structure.

Le travail d'équipe, l'ambiance de travail ainsi que le respect des rythmes de chacun que propose l'ESAT sont aussi des éléments importants de ces prises de position. Le discours tenu montre une bonne adaptation dans l'ESAT des personnes qui y travaillent. Elles s'y sentent bien et ne veulent pas le quitter à n'importe quel prix. Ce lieu protégé n'est pas vécu comme une exclusion, une ghettoïsation, une insularisation (Gardou, 2007), bien que ce soit ce qui est souvent mis en avant par nombre d'éducateurs, de familles, de formateurs en travail social...

L'utilisation, de façon significative, d'adverbes et de prépositions tels que : *ailleurs, auprès, ici, partout, jusque, tant que, à cause, avec*, nous dévoile le travail d'élaboration fait par une partie des ouvriers pour comprendre le pourquoi de leur situation particulière dans un ESAT, ainsi qu'une projection vers l'avenir.

La classe 1 tient un discours où le rôle du moniteur d'atelier est central, pas seulement comme un accompagnant dans l'autonomie mais bien comme un profes-

sionnel qui transmet un apprentissage. C'est la classe du « **moniteur-professionnel qui apprend un savoir-faire, une technique, un métier** ».

« [...] Les moniteurs nous aident, ils nous apprennent notre boulot [...] »

« [...] Le rôle des moniteurs, c'est de nous distribuer les tâches de travail, de nous apprendre à travailler, de nous faire évoluer dans le travail, de nous apprendre les techniques du métier [...] »

« [...] Les moniteurs servent à te guider... dans ton travail, dans ta façon de faire [...] »

Les personnes interrogées demandent une reconnaissance de leurs acquis, de leurs gestes professionnels, de leurs compétences, qui peuvent être valorisés et validés. Nous voyons là l'intérêt pour les usagers de passer des CAP professionnels afin de pouvoir être employables ailleurs qu'en ESAT et surtout être reconnus. L'utilisateur n'est plus dans une situation de travail, mais il travaille et la différence est fondamentale, elle permet de passer d'un statut d'assisté à un statut d'acteur.

Ce processus de professionnalisation, réclamé à la fois par les travailleurs handicapés et par le personnel qui les encadre, est désormais possible grâce aux lois de 2002 et 2005. La loi de 2002 considère les ESAT comme des centres professionnels où les moniteurs doivent transférer leurs compétences : ils ne sont plus seulement ceux qui « mettent au travail » ceux qui n'ont pas les capacités de travail suffisantes, ils doivent organiser les apprentissages et les « savoir être » professionnels. La loi du 11 février 2005 permet la valorisation des compétences et la VAE (Valorisation des acquis et de l'expérience).

Ainsi, les ESAT doivent mettre en œuvre ou favoriser l'accès de leurs travailleurs

handicapés à des actions de formation professionnelle. Un compte-rendu annuel sur la mise en œuvre d'actions de formation et la définition d'orientations en faveur des travailleurs handicapés qu'ils accueillent sont négociés avec la DDASS. Plusieurs départements, dans le cadre du PDITH (Plan départemental pour l'insertion des travailleurs handicapés), ont mis en place des actions de formation conséquentes. Nous pensons notamment au réseau breton, où quarante-sept ESAT sont inscrits dans un dispositif connu sous l'appellation « Différent et compétent ». Cela a permis la reconnaissance de compétences de plus de huit cents personnes handicapées.

Les ESAT tendent à devenir des organisations apprenantes, cela redéfinit le champ des compétences des moniteurs d'atelier, qui devront se former pour transmettre, repérer, évaluer les aptitudes des travailleurs handicapés, en relation avec les éducateurs spécialisés et techniques de l'ESAT qui restent les garants du projet individualisé de chacun.

La classe 4 est très proche de la classe 1, mais s'en différencie ; en fait, la place du moniteur d'atelier est là aussi centrale dans le discours, mais il ne s'agit plus du moniteur qui apprend un métier ou une technique, mais de celui qui va guider vers une plus grande autonomie, il soutient par le travail. Cette place donnée au moniteur est également souvent celle qui est souhaitée par lui, c'est celle qui est enseignée dans les formations de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique. C'est dans ce discours que l'on va trouver toute la légitimité de l'ESAT. C'est la classe du « **moniteur d'atelier qui soutient l'autonomie et qui accompagne** ».

3. Blanc, 1996, p. 21.

Le moniteur initie à un savoir être qui peut s'appliquer à beaucoup d'autres situations de la vie de tous les jours : respecter les horaires, les consignes, la hiérarchie institutionnelle, la politesse... Ce sont durant ces temps plus flous, moins définis, qui mettent parfois les moniteurs en difficulté, que les usagers de l'ESAT ont une relation très forte avec les moniteurs. Du fait de leur fonction, ils sont perçus à la fois comme référents professionnels mais aussi comme accompagnateurs sociaux. Par rapport à la classe 1, les priorités sont inversées.

« [...] Ils nous disent ce que l'on doit faire, nous aident à faire la cuisine au restaurant ou chez nous pour être plus autonomes [...] »

« [...] Les moniteurs servent à nous aider, on peut se confier, ils nous soutiennent, ils nous apprennent comment nous tenir. [...] »

« [...] Les moniteurs nous apprennent la cuisine, à respecter les règles propres à la structure, à connaître l'hygiène. [...] »

L'ESAT est ici véritablement vécu comme un lieu d'aide « centré sur un médium collectivement valorisé, le travail³ ». C'est dans ce cadre que la dimension des actions de soutien prend tout son sens.

Dans **la classe 2**, le discours tenu est très revendicatif, il y a une affirmation forte du métier comme rempart faisant obstacle au handicap, c'est aussi là que l'on trouve une représentation professionnelle de métier : « Je suis un cuisinier. » C'est la classe où « **le métier permet de revendiquer sa place dans la société** ».

« [...] Je suis cuisinier, un vrai cuisinier, c'est mon métier, ça fait vingt ans que je le fais [...] » « [...] Je dis que je suis cuisi-

nier, que tu sois cuisinier ici ou ailleurs, c'est le même métier [...] »

« [...] Je dis que je suis cuisinier dans une maison de retraite [...] »

L'ESAT est un peu dénié, on évite d'y faire référence. On retrouve là la place du travail comme constructeur d'identité, comme l'ont défini Sainsaulieu et Dubar. Cependant, il existe une souffrance de ne pas être reconnu par les « gens de métier » comme un pair. Il est dit que de travailler en ESAT empêche la reconnaissance des « gens de métier ».

La classe 5 est intéressante car elle est opposée à toutes les autres sur le facteur 2 : ce facteur, nous pourrions le définir comme le fait de trouver un intérêt d'être en ESAT, et le discours de cette classe montre clairement un refus. À l'inverse de la classe 2 où il y a une élaboration en cours, une adaptation dans le discours pour esquiver la place de l'ESAT, où la stratégie est plutôt de ne pas en parler, ici la prise de position est très différente car le rejet est palpable. C'est la classe de la « **difficile acceptation du regard des autres** ».

« [...] Il y a beaucoup de monde qu'on imaginerait plus en CAT que nous, il y en a ici qui sont des gens normaux [...] »

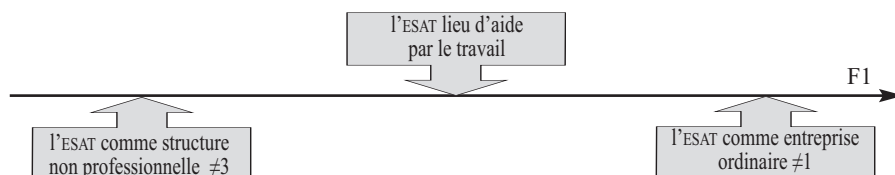
« [...] Avant je me disais j'ai un handicap, il y a des gens qui ne travaillent pas dans un CAT et qui ont un handicap, qui ont des difficultés [...] »

« [...] Il y en a qui ont des capacités, comme X par exemple, il a les capacités de travailler en milieu ordinaire, moi aussi j'en serais capable, le problème c'est la rapidité [...] »

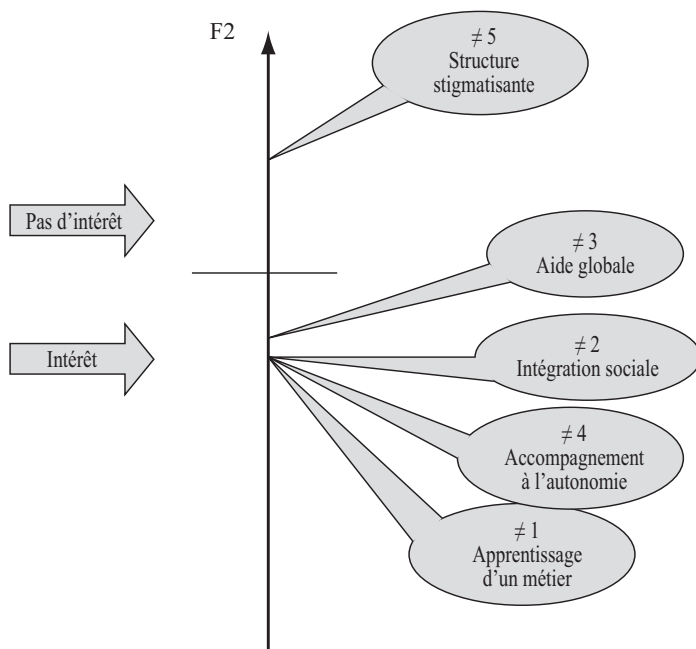
Le discours tenu dans cette classe marque la comparaison en permanence avec les travailleurs en milieu ordinaire et c'est source de souffrance. Le personnel encadrant doit pouvoir prendre en compte cette souffrance en essayant de trouver des pistes pour que le lieu de travail ne soit pas vécu comme stigmatisant par l'individu.

Le facteur 1 oppose la classe 3 à toutes les autres classes 2, 4, 5 mais surtout à la 1. C'est l'axe de la **professionnalisation au sein de l'ESAT** qui fait apparaître un résultat paraissant contradictoire : plus l'ESAT est vécu comme un lieu professionnel ordinaire (droite du facteur), où un apprentissage du métier peut avoir lieu, moins la sortie est envisagée. Plus il y a du « professionnel », moins on trouve dans le discours un désir de partir. Cela nous paraît paradoxal car on pourrait imaginer que plus on acquiert des compétences professionnelles, plus on peut envisager un emploi dans d'autres structures, y compris en milieu ordinaire. Or ces résultats montrent l'inverse. Quand il n'est pas vécu comme lieu professionnel, celui qui y travaille se vit comme un usager d'une structure médico-sociale : ainsi, le quitter, c'est enfin accéder au « vrai » monde du travail.

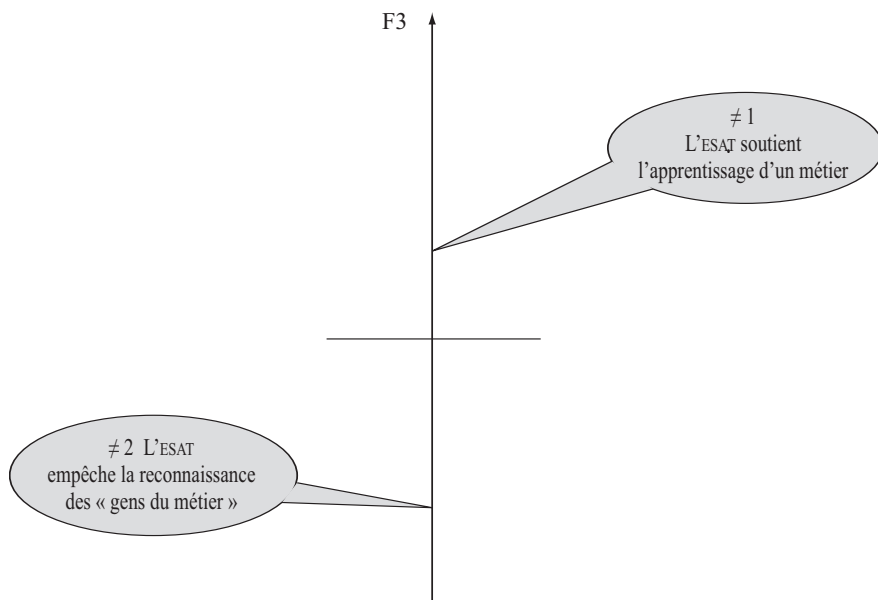
Facteur 1 : l'ESAT comme lieu professionnel



Facteur 2 : intérêt que l'utilisateur trouve à l'ESAT



Facteur 3 : influence de l'ESAT dans la vie professionnelle



Le facteur 2 oppose la classe 5 aux classes 3, 4, 2 et 1. On pourrait le nommer : **Intérêt que l'utilisateur trouve à l'ESAT en tant que structure d'accueil** permettant d'être pris en charge. Le discours tenu dans la classe 5 est celui d'un refus de cette **structure stigmatisante**. Pour les autres classes, l'intérêt trouvé est très différent pour chacune d'entre elles, mais réel :

- la classe 1 met en avant l'**apprentissage** d'un métier ;
- pour la classe 4, c'est l'**accompagnement** éducatif qui est prôné ;
- la classe 2 considère l'établissement comme une structure permettant d'obtenir une **intégration** professionnelle ;
- la classe 3 envisage l'ESAT comme une structure médico-sociale médiatrice permettant aux usagers s'obtenir une **aide** au quotidien et relais avant de la quitter.

Le facteur 3 oppose la classe 1 à la classe 2 notamment, il ressemble assez au facteur 2 mais c'est la manière dont l'utilisateur perçoit l'ESAT dans un contexte de professionnalisation qui change. Là, il s'agit de l'**intérêt que l'utilisateur trouve à l'ESAT comme structure de professionnalisation**.

Dans le discours de la classe 1, l'ESAT favorise l'apprentissage d'un métier malgré les handicaps des personnes, alors que dans celui de la classe 2 nous recueillons la perception inverse : l'ESAT n'est en rien dans le choix et l'apprentissage de ce métier valorisé ; au contraire, il empêche la reconnaissance des « gens de métier ». Ce qui est souhaité, c'est le diplôme national qui permettrait enfin d'être reconnu professionnellement.

CONCLUSION

L'ESAT, pour rester dans sa mission et au plus près des demandes des ouvriers qui y travaillent, doit pouvoir :

- développer la formation des travailleurs handicapés (1, 2) ;
- maintenir les temps de soutien comme une aide à l'intégration à la vie sociale (3, 4) ;
- soutenir le travail des moniteurs d'atelier et les orienter dans des temps de formation continue (1, 4) ;
- prendre en compte la souffrance de certains travailleurs d'être dans ce lieu et les aider à se sentir valables (5)

Nous voyons, avec ces résultats, que les représentations professionnelles sur leur travail des ouvriers en ESAT sont hétérogènes, parfois paradoxales. Nous avons pour ces cinq classes de discours des représentations différentes. Les ESAT ne sont pas des lieux professionnels ordinaires recevant une population homogène et c'est pourquoi il faut envisager différemment le travail pour les uns ou les autres. C'est tout l'intérêt du projet individualisé et du « contrat de soutien et d'aide par le travail » que l'article 8 de la loi du 2 janvier 2002 a rendu obligatoire. Il définit les droits et les obligations réciproques des parties afin d'encadrer « l'exercice des activités à caractère professionnel et la mise en œuvre de soutiens médico-social et éducatif afférents à ces activités ». Un contrat est d'ailleurs signé par chaque travailleur handicapé à son entrée dans l'établissement, et la dimension singulière de son projet ne peut être la simple reproduction d'un modèle préconstruit et adaptable pour tous.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTÈS, M. 1999. *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BATAILLE, M. et coll. 1997. « Représentations sociales, représentations professionnelles, système des activités professionnelles », *L'année de la recherche en sciences de l'éducation*.

- BLANC, A. 1996. « Les personnels d’atelier en CAT : entre action et contrainte productive », *Bulletin d’information du CREAI*, n° 152, p. 9-22.
- BLANC, A. 2004. *Les handicapés au travail : analyse sociologique d’un dispositif d’insertion professionnelle*, Paris, Dunod.
- DOISE, W. 1990. « Les représentations sociales », dans Ghiglione R., Bonnet C., Richard J.-F. (sous la direction de), *Traité de psychologie cognitive*, Paris, Dunod.
- DUBAR, C. 1991. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- GARDOU, C. ; POIZAT, D. (sous la direction de). 2007. *Désinsulariser le handicap*, Toulouse, érès.
- JODELET, D. 1989. *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- MOLINER, P. ; RATEAU, P. ; COHEN-SCALI, V. 2002. *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*, Rennes, PUR.
- SAINSAULIEU, R. 1977. *L’identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP.
- STIKER, H.J. 1996. « Discriminations compensatoires et discriminations dites “positives” et politiques d’intégration. Pour le débat démocratique, la question du handicap », *Les cahiers du CTNERHI*, n° 71.
- ZRIBI, G. 2003. *L’avenir du travail protégé. Centres d’aide par le travail et intégration*, Rennes, ENSP.
- ZRIBI, G. 2007. « Le rôle des ESAT dans l’emploi des personnes handicapées », *Lien social*, n° 848-849, p. 1.